

Règlement du concours Belgique
Gagnez un séjour en Ardenne belge d'une valeur de 2 000 €
Du 15/10/2026 au 31/12/2026

Le présent règlement (ci-après : le « Règlement ») fixe les modalités du concours « Gagnez un séjour en Ardenne belge d'une valeur de 2 000 € » (ci-après : « le Concours »), organisé par **Faircoop SCRL** (ci-après : « Fairebel » ou « l'Organisateur »), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro **0821.579.529**, dont le siège social est situé en Belgique à **4770 Amel, Alte Hofstraße 8**.

Général

1. Ce Concours a pour but de promouvoir les **packs de 6 bouteilles de 1L de lait Fairebel** (demi-écrémé et entier) et se déroule du **15/10/2026 au 31/12/2026 inclus** (ci-après dénommée « la Période du Concours »), en Belgique. Chaque pack promotionnel de lait Fairebel mentionnera le Concours en question sur son emballage ou ses supports de communication associés. Il s'agit d'un Concours temporaire permettant de gagner un séjour en Ardenne belge d'une valeur de 2 000 € (en collaboration avec Ardennes-Etape)
2. Ce Règlement et toute autre information relative au Concours sont disponibles sur le site www.fairebel.be (ou directement sur 2026.fairebel.be)
3. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, à tout moment, le Concours et/ou d'interrompre le Concours de manière anticipée pour des raisons de force majeure, sans que le participant ne puisse faire valoir aucun droit à l'encontre de l'Organisateur.
4. Du fait de sa participation au Concours, le participant confirme que toutes les informations communiquées par ses soins sont correctes et déclare avoir lu et approuvé le présent Règlement.

Participation

5. La participation au Concours est exclusivement ouverte aux personnes physiques domiciliées en Belgique et âgées de 18 ans accomplis, à l'exception des personnes mentionnées à l'article 6.
6. La participation est exclue pour (a) les collaborateurs et membres de la coopérative Fairebel (Faircoop SCRL) ainsi que leurs partenaires cohabitants ou leur famille ; (b) les collaborateurs d'une entité faisant partie du groupe de l'Organisateur ainsi que leurs partenaires cohabitants ou leur famille ; (c) toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation du Concours.
7. La participation au Concours se déroule comme suit :
 - 1) Après l'achat d'un pack de 6 bouteilles (1L) de lait Fairebel (demi-écrémé ou entier) pendant la Période du Concours, le participant se rend sur le site internet www.fairebel.be (ou directement sur 2026.fairebel.be)
 - 2) Le participant répond aux questions du Concours et à la question subsidiaire.

3) Le participant complète l'ensemble des informations personnelles demandées (*nom, prénom, adresse e-mail, date de naissance, code postal*).

4) Le participant conserve son ticket de caisse attestant l'achat du pack de lait Fairebel à titre de preuve d'achat et le télécharge sur le formulaire en ligne (formats acceptés : .jpg, .png, .gif, .pdf, max. 4 MB).

Ces conditions sont cumulatives.

8. La participation est exclusivement nominative, et le participant ne peut en aucun cas jouer en utilisant plusieurs pseudonymes, ni jouer pour le compte d'autres participants.

Gagnant

9. L'Organisateur (ou le gestionnaire indépendant désigné pour la gestion du Concours) vérifie la validité des participations et désigne le Gagnant au cours du mois de janvier 2027, sur la base des réponses correctes aux questions du Concours et de la réponse se rapprochant le plus de la réponse exacte (par excès ou par défaut) à la question subsidiaire.

10. Après la désignation du gagnant, celui-ci sera contacté par e-mail via l'adresse électronique communiquée lors de sa participation. L'Organisateur pourra demander la présentation du ticket de caisse original attestant de l'achat du pack de lait Fairebel. Si le gagnant n'est pas en mesure de fournir le justificatif demandé, le prix ne lui sera pas attribué et pourra être réattribué à un autre participant.

11. Les modalités pratiques d'attribution du séjour seront communiquées directement au gagnant par e-mail. Fairebel n'est pas responsable des erreurs ou des informations incomplètes fournies par les participants concernant leur adresse e-mail.

Prix

12. Le gagnant désigné recevra 1 bon cadeau pour un séjour en Ardenne belge d'une valeur de 2 000 € (en collaboration avec Ardennes étape). Le prix sera remis en main propre sous forme d'un bon cadeau. La réservation devra avoir lieu avant le 31/12/2027 pour un séjour possible jusqu'au 31/12/2027. Le bon cadeau peut être utilisé pour le loyer et les frais de dossier, les autres frais de location seront à charge du gagnant. Le prix n'est pas échangeable contre de l'argent ou d'autres lots, est indivisible et doit être accepté tel qu'il est attribué.

13. Une même personne peut participer plusieurs fois au Concours avec des tickets de caisse différents, mais ne peut gagner qu'un seul prix par année civile à la suite d'un concours organisé par Fairebel.

14. Le Gagnant ayant déjà reçu un prix à la suite d'un concours précédent au cours de la même année civile ne sera en aucun cas en droit de réclamer une indemnité de l'Organisateur du fait qu'il ne reçoit pas de prix pour le présent Concours.

15. Le prix non distribué pour quelque raison que ce soit reste la propriété de l'Organisateur. En cas de renonciation ou de refus du prix, celui-ci revient également à l'Organisateur.

16. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer un prix alternatif d'une valeur au minimum équivalente si, pour une raison quelconque, le prix mentionné ci-dessus n'est pas (ou plus) disponible

17. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le prix en cas d'infraction à une des dispositions du présent Règlement, sans que le participant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

18. L'Organisateur n'est pas responsable en cas d'annulation ou de modification des conditions de séjour imputables au prestataire hébergeur partenaire (Ardenne-Etape). Les conditions générales du fournisseur du séjour s'appliquent lors de l'utilisation du prix.

19. Il ne sera répondu à aucune correspondance (écrite, téléphonique ou électronique) concernant les résultats du Concours.

Exclusions

20. L'Organisateur se réserve le droit de refuser, à tout moment, des participants et/ou de les disqualifier de plein droit et sans mise en demeure, en cas d'infraction à une des dispositions du présent Règlement.

21. Les participations automatisées, organisées et/ou collectives au Concours seront considérées comme un abus et entraîneront l'exclusion automatique des participants concernés.

22. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ayant fourni des données personnelles fausses, inexactes ou falsifiées.

23. La participation à l'aide d'un programme informatique ou de tout autre moyen technique automatisé visant à adapter ou manipuler le site internet est strictement interdite et entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Droits de propriété intellectuelle

24. Aucun élément du Concours ou relatif à la marque Fairebel ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation expresse et écrite préalable de l'Organisateur.

25. Les participants acceptent, du fait de leur participation au Concours, que leur prénom et/ou initiale de nom puissent être publiés sur les supports digitaux (site web, réseaux sociaux) de Fairebel, sans compensation financière.

Traitement des données à caractère personnel (RGPD).

26. Toutes les données à caractère personnel collectées dans le cadre de ce Concours sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données - UE 2016/679).

27. Sauf accord explicite donné par le participant pour recevoir les communications ultérieures de Fairebel (newsletter/actualités), les données personnelles seront uniquement utilisées pour les besoins de la gestion du présent Concours et de la désignation du gagnant.

28. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant sa demande par e-mail à : **info@fairebel.be**.

29. Pour en savoir plus sur la gestion des données chez Fairebel, la Politique de confidentialité est consultable sur www.fairebel.be.

Exclusions de responsabilité

30. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des pannes, dysfonctionnements du réseau internet, interruptions de service ou erreurs de saisie des données par les participants.

31. Les coûts éventuels liés à la participation au Concours (connexion internet, achat des produits) restent à la charge exclusive du participant et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Droit applicable et juridiction

32. Le présent Règlement est soumis au droit belge. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent Règlement relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège social de l'Organisateur.